



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 09/05/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 25 avril et le 9 mai 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Exploitation d'une carrière d'éboulis et de roches massives sur la commune de Saint-Gingolph (74)

Exploitation pour 30 ans d'une carrière d'éboulis et de roches massives, par la SAS CHB, sur et en continuité du site de l'ancienne carrière de la Chenilla, à Saint-Gingolph en Haute-Savoie sur les rives du Lac Léman. La surface exploitable sera d'environ 32 hectares et le volume du gisement est estimé à environ 4,3 millions de m³.

- Création d'une unité touristique nouvelle (UTN) structurante "Secteur Côte 2000" sur la commune de Villard-de-Lans (38)

Dans le cadre d'un réaménagement du secteur Côte 2000, au sein de la station Villard-Corrençon comprise entre 1050 et 2050 mètres d'altitude, création d'une unité touristique nouvelle structurante comprenant la réalisation d'une résidence de tourisme quatre étoiles d'une surface de plancher de 12 100 m² (900 lits touristiques), d'un espace bien être (solarium, piscines...), de commerces et d'un pôle d'activités indoor.

- Modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements (PLUi-HD) de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry (73)

Évolution ayant principalement pour objet 30 évolutions du règlement écrit, 26 du règlement graphique et 16 des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que la création de deux OAP sectorielles, deux unités touristiques nouvelles (UTN), sept Stecal et 70 emplacements réservés.

- Système de collecte de l'Est gessien et réalisation d'un bassin de stockage-restitution sur le secteur Poterie de la ZAC Ferney-Genève Innovation sur la commune de Ferney-Voltaire (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Modification des onze déversoirs d'orage équipant le système de collecte des eaux usées de l'Est gessien, suppression de cinq d'entre eux, construction d'un bassin de stockage-restitution de 3 000 m³ et renforcement du collecteur de transfert entre l'ancienne station d'épuration de Ferney-Voltaire et la frontière suisse. Ce projet, porté par régie des eaux gessiennes et la société publique locale Terrinov, concerne les communes de Ferney-Voltaire (en totalité), d'Ornex et de Prévessin-Moëns (en partie) situées à l'est du département de l'Ain, à proximité de la Suisse.

- **Augmentation des capacités de production et extension de la société Multisac sur la zone artisanale de La Combe sur la commune de Chaspuzac (43)**

La société MULTISAC est spécialisée dans la transformation de films d'emballage, grâce à des procédés d'impression flexographique, et la fabrication de sacs et sachets plastiques. Le projet, déjà en partie réalisé, consiste à augmenter la production, changer les modalités de traitement des composés organiques volatils et étendre les zones de stockage sur le site. La production s'établit à 2,2 tonnes de produits finis par jour.

- **Reprise d'exploitation et extension d'une carrière de sables et graviers sur la commune de Saint-Bonnet-de-Chavagne (38)**

Nouvelle exploitation par la société Carrières Fromant d'une carrière fermée en 1996, avec une production annuelle moyenne de 40 000 tonnes, pour une durée de trente ans, sur une surface totale d'environ 10,6 hectares dont environ 5,3 hectares d'exploitation.

- **Évolutions du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (15)**

Évolution du PLUi-H de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac par l'intermédiaire de plusieurs procédures menées de façon concomitante sur les communes d'Ytrac, Crandelles, Arpajon sur Cère et Carlat entraînant des changements de vocation de zones urbaines, la création de Stecal, des reclassements permettant notamment la construction d'un bâtiment agricole et la création d'une installation de stockage de déchets inertes.

- **Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Combronde (63)**

Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) d'une surface de 3 439 m², pour permettre la création d'une aire de petit passage pour les gens du voyage et de deux Stecal (3 438 m² et 5 727 m²) pour permettre la sédentarisation de familles des gens du voyage sur des terrains familiaux. D'autres adaptations concernent le règlement écrit et graphique.

- **Mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Chapelaude (03)**

Mise en compatibilité du PLU de la commune de La Chapelaude dans l'Allier visant à rendre possible la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise clôturée de 8,4 ha (dont 3,3 ha recouverts par les panneaux photovoltaïques), d'une puissance maximale de 7,42 MWc, au niveau du lieu-dit « Souvol », à moins d'un kilomètre du nord-est du bourg, dans l'unité paysagère du bocage du Bas Berry.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent.

La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>